

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 75-2020/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant la constitution d'une mission d'information relative à la cession par VALE de son implantation calédonienne dénommée VALE NC

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 01-89/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'Assemblée de la province Sud ;

Vu le rapport n° 81265-2020/1-ACTS/DAJI du 28 septembre 2020 et la réunion préparatoire du 29 septembre 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 OCTOBRE 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvée la constitution d'une mission d'information relative à la cession par VALE de son implantation calédonienne dénommée VALE NC présidée par la présidente de l'assemblée de province.

ARTICLE 2 : Outre la présidente de l'assemblée de province, les 12 élus suivants sont désignés pour participer à cette mission d'information :

Mme Naïa WATEOU ;

Mme Virginie RUFFENACH ;

Mme Léa TRIPODI ;

M. Philippe BLAISE ;

M. Briec FROGIER ;

M. Philippe MICHEL ;

M. Philippe DUNOYER ;

Mme Inès KOUATHE ;

Mme Marie-Line SAKILIA ;

Mme Nina JULIE ;

M. Jean-Gabriel FAVREAU ;

M. Petelo SAO.

ARTICLE 3 : La mission est constituée pour une durée de 6 mois à compter de sa création. Elle se réunit au moins une fois par mois à l'initiative de la présidente de l'assemblée ou sur la demande de plus de la moitié de ses membres. Un rapport de mission sera présenté à la première séance de l'assemblée qui suit la fin de cette mission.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.